

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 35/2026

Objet : Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF)

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 20 mai, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 20

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, D'ORIO Vincent, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, ZABI Sabya.

Excusés ayant donné procuration : 7

BELLONVILLE Elodie à PERRAUT Sébastien, FOURNET Steve à JAVERLIAT Laure, GOZZO Barbara à GIROUD Christian, LAURET Marie Cindy à D'ORIO Vincent, POULET Maxime à LEMIRE Robert, THÉVENOT Monique à LAROCHE Jean-Luc, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à LACAVE Quentin.

Soit 20 présents et 7 pouvoirs – 27 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Vu l'article L1612-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier ;

Considérant que l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement ;

Considérant que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant la gestion pluriannuelle des crédits ;

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.
- Les modalités d'information du conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** le maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Christian GIROUD

Le secrétaire de séance,
Florence CHAUDET

ip

Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
27 mai 2026